



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maladies rares

Question écrite n° 93047

Texte de la question

M. François Rochebloine appelle l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur la situation des personnes atteintes de certaines maladies dites « orphelines », parmi lesquelles la maladie des kystes de Tarlov. Il semble en effet que certaines caisses primaires d'assurance maladie, contrairement à d'autres, ne considèrent pas cette maladie, rare mais précisément identifiée, comme une affection justifiant une prise en charge à 100 % par l'assurance maladie. Il souhaiterait donc savoir si le Gouvernement a l'intention de modifier cette situation afin de permettre la prise en charge des maladies en cause au titre des affections de longue durée par l'ensemble des caisses d'assurance maladie et surtout d'assurer un traitement équitable entre tous les patients.

Données clés

Auteur : [M. François Rochebloine](#)

Circonscription : Loire (3^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93047

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 avril 2006, page 4375